





Bordereau de signature

DEL2018_0028



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	15/02/2018	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	15/02/2018	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2018-02-15)	

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // deliberation_mairie

Département de
SEINE ET MARNE

DEL2018_ 0028

Arrondissement de
TORCY

COMMUNE DE NOISIEL

**EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal**

Canton de **CHAMPS-SUR-MARNE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 09 FEVRIER 2018

L'an deux mille dix-huit, le neuf février, à 20h30,

Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 31 janvier 2018, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la présidence de M. VSKOVIC, Maire de Noisiel.

PRÉSENTS : M. VSKOVIC, M. TIENG, M. SANCHEZ, Mme TROQUIER, M. RATOUCHE, M. RATOUCHNIAK, Mme NAKACH, M. DIOGO, Mme NEDJARI, M. FONTAINE, M. BEAULIEU, Mme ROTOMBE, M. BARDET, Mme BEAUMEL (départ à 22h14), Mme MONIER, M. VACHEZ, Mme DAGUILLANES, Mme COLLETTE, M. NYA NJIKÉ, Mme CAMARA, M. CALAMITA, Mme DODOTE, Mme VICTOR, M. DRAMÉ, M. KAPLAN, M. KRZEWSKI.

ÉTAIENT EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

Mme NATALE qui a donné pouvoir à M. VSKOVIC,
M. MAYOULOU NIAMBA qui a donné pouvoir à M. TIENG,
Mme JULIAN qui a donné pouvoir M. FONTAINE,
M. ROSENMANN qui a donné pouvoir à M. RATOUCHE, M. RATOUCHNIAK,
Mme BOUHENNI qui a donné pouvoir à Mme VICTOR,
M. NGUYEN qui a donné pouvoir à M. KAPLAN,
Mme PHAM qui a donné pouvoir à M. DRAMÉ,

ABSENTE : Mme PELLICOLI.

Départ de Mme BEAUMEL à 22h14 avant le vote du point n°9.

Sortie de M. KRZEWSKI à 21h54 lors du vote du point n°2,
Sortie de M. FONTAINE à 22h10 lors du vote du point n°8.
Sortie de Mme DAGUILLANES à 22h10 lors du vote du point n°8 et n°9.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme MONIER

Point 10 : Conventions de mise à disposition de locaux communs résidentiels par le Logement Francilien au bénéfice de la Commune de Noisiel

portant conventions de mise à disposition de locaux communs résidentiels par le Logement Francilien au bénéfice de la Commune de Noisiel (2)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les quatre projets de conventions des locaux communs résidentiels sis 1 rue Anatole France et 2, 3, 4 Avenue de la République, appartenant au Logement Francilien, situés dans le quartier de la Pièce aux Chats,

CONSIDÉRANT que la commune souhaite soutenir le dynamisme associatif par la mise à disposition de quatre locaux aux associations locales,

CONSIDÉRANT la nécessité d'établir une convention de mise à disposition pour chacun des quatre locaux entre le Logement Francilien et la commune de Noisiel, d'une durée d'un an renouvelable tacitement deux fois,

CONSIDÉRANT que cette mise à disposition fait l'objet du versement d'une redevance forfaitaire mensuelle de 50 € par local,

ENTENDU l'exposé de M. RATOCHNIAK, Maire-adjoint chargé des Finances, des Marchés Publics et de la Vie des Quartiers,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À 29 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS,

APPROUVE les termes des quatre conventions, ci-annexées, de mise à disposition pour la Commune de Noisiel, par le bailleur Logement Francilien de quatre locaux communs résidentiels, en vue de les mettre à disposition d'associations locales.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les dites conventions ainsi que tous autres documents en relation avec les dossiers.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Mathieu VISKOVIC



Transmis au représentant de l'Etat le	15 FEV. 2018
Affiché en Mairie le	15 FEV. 2018
Publié au RAA le	15 FEV. 2018